

Note d'information 24/11 relative aux contrats en déshérence

Contexte :

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 30 mars 2022 relative aux comptes inactifs, aux coffres-forts inactifs et aux contrats d'assurance en déshérence (ci-après la « **Loi** »), les entreprises d'assurance vie de droit luxembourgeois remettent annuellement un reporting sur les contrats en déshérence à la fin de l'exercice ainsi que sur les consignations opérées au cours de ce même exercice.

La présente note synthétise les données récoltées pour les exercices 2022 et 2023.

Constats :

- Nombre de contrats en déshérence et provisions techniques brutes y relatives :

	2022	2023	Variation
Nombre de contrats/affiliés	6.439	8.402	+ 30,5%
Provisions techniques brutes	289.545.024 €	243.963.424 €	- 15,7%
Nombre de consignations	0	0	N/A

- Explications relatives aux évolutions :
 - **Une augmentation significative du nombre de contrats en déshérence :**
 Cette augmentation s'explique par une amélioration de la qualité des données reportées et principalement par le fait que, pour certains contrats d'assurance groupe, les entreprises n'avaient pas renseigné le nombre d'affiliés « en déshérence ».
 - **Une baisse globale des provisions techniques brutes liées aux contrats en déshérence :**
 Cette baisse s'explique par les efforts accrus des entreprises de trouver les bénéficiaires des contrats concernés. Il est à remarquer que ces démarches ont essentiellement eu du succès pour les contrats à encours élevés.
 - **Absence de consignations en 2022 et 2023 :**
 Pour les exercices 2022 et 2023, aucun dossier de consignation n'a été déposé auprès de la caisse de consignation par les entreprises d'assurance, conformément aux délais prévus dans la Loi.